

**MODIFICATION N°1 DU PLUI-HD**  
 APPROBATION

**5.3**

**PLAN DE ZONAGE COMMUNAL**  
**CORCELLES-LES-MONTS**  
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain  
 en date du 24 mars 2022

Le Président,  
 Pour le Président, le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
 Pierre PRIBETICH

*P. Pribetich*



**ZONES**

- U
- AU
- A
- Ap, Apv
- N
- Np, Npe, Npj
- Nc

--- Cheminements à conserver, à créer  
 - - - Marges de recul  
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées  
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau

⊗ Sites de projet habitat  
 ⊙ Sites de projet économiques et métropolitains  
 ⊞ Emplacements réservés

**PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**

- ⊞ Edifices métropolitains remarquables
- ⊞ Eléments et édifices remarquables

**Ensembles urbains :**

- ⊞ Ensembles métropolitains
- ⊞ Ensembles communaux

**PAYSAGE ET NATURE**

- ⊞ Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
- ⊞ Espaces Boisés Classés (EBC)
- ⊞ Terrains cultivés en zone urbaine
- Continuité de nature à préserver
- Continuité de nature à créer
- Arbres isolés
- Plans d'eau
- Cours d'eau



ER dans le PLUI		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Obtention d'une liaison douce le long de la RM 108	Métropole
2	Mise à l'alignement de la Grande Rue	Métropole
3	Chemin agricole depuis la voie communale n°3 dite de Plombières	Commune

